

Motion présentée au CA du collège Jacques Decour du 7 novembre 2023 par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nous souhaitons exprimer par cette motion notre désaccord avec l'établissement d'un protocole de remplacement de courte durée.

Un tel protocole entérine la baisse des moyens et le renoncement à créer un véritable système de remplacements de qualité, pour les remplacements de moyenne durée, qui nécessite la création de postes d'enseignants titulaires remplaçants.

Les personnels d'enseignement et d'éducation en poste à l'année, déjà surchargés de travail, ne sont pas en mesure d'assurer des heures supplémentaires pour des remplacements.

Les heures de cours non assurées ponctuellement n'ont pas d'impact sur la qualité des apprentissages, par rapport à d'autres facteurs pour le traitement desquels aucuns moyens ne sont donnés par le Ministère : effectifs surchargés, emplois du temps mal adaptés aux besoins pédagogiques en raison des nombreux alignements engendrés par la Réforme du BAC,...

Le remplacement de courte durée prévu par le protocole n'a pas d'effet. La logique est, sans se préoccuper ni de la pédagogie ni du parcours individualisé des élèves, de mettre un adulte, quel qu'il soit, face à une classe.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre opposition à l'application du protocole de remplacement de courte durée par les personnels de l'établissement.